



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

P.869-2 – LUG 1/07

**Notification aux Etats signataires de la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 16 septembre 1988 et aux Signataires de la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007**

**Signature de la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale**

Le 30 octobre 2007, la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale a été signée à Lugano par:

- la Communauté européenne
- l'Islande
- la Norvège
- la Suisse.

Conformément à son article 69 paragraphe 1, la Convention est ouverte à la signature de la Communauté européenne, du Danemark et des États qui, à la date de l'ouverture à la signature, sont membres de l'Association européenne de libre-échange.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire de la Convention de Lugano de 1988 et de la Convention de Lugano de 2007. Les notifications ultérieures concernant la Convention de 2007 seront adressées uniquement aux Parties contractantes à cette Convention ainsi qu'à ses Signataires.

Berne, le 2 novembre 2007

